



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 08/09/2021

LEVÉE DE L'APPLICATION DU PASSE SANITAIRE AU CENTRE COMMERCIAL DE BEAULIEU À COMPTER DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE

Conformément aux instructions gouvernementales, le préfet de la Charente-Maritime a pris ce jour un arrêté préfectoral levant, à compter de mercredi 8 septembre 0h00, l'obligation de présenter le passe sanitaire à l'entrée du centre commercial de Beaulieu. En effet, le taux d'incidence dans le département est inférieur à 200 cas pour 100 000 habitants et en décroissance continue depuis plus de sept jours.

Les arrêtés sont consultables sur le site internet des services de l'État : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)